

BÉNÉVOLAT



121
BÉNÉVOLES
FORMÉS

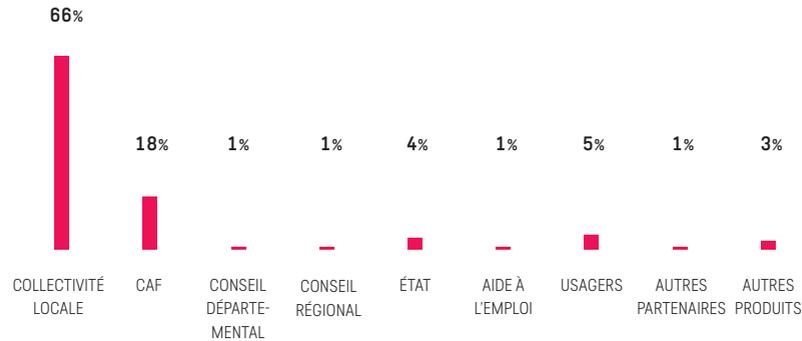


111 317H
DE BÉNÉVOLAT
D'ACTIVITÉS



11 346 H
DE BÉNÉVOLAT
DE GOUVERNANCE³

FINANCEURS



POINT SUR LES ESPACES DE VIE SOCIALE (EVS) (DONNÉES 2016)

16 ESPACES DE VIE SOCIALE	50 SALARIÉS REPRÉSENTANT EN MOYENNE 1,19 ETP PAR EVS	400 BÉNÉVOLES REPRÉSENTANTS EN MOYENNE 25 PAR EVS
64 086 € DE BUDGET MOYEN		

L'espace de vie sociale est une structure de proximité qui touche tous les publics. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des **liens sociaux et familiaux**, et les **solidarités** de voisinage ;
- la **coordination des initiatives** favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

L'espace de vie sociale partage les mêmes finalités, missions, valeurs et principes que les centres sociaux.

3. administrateur ou bénévoles impliqués dans des instances de gouvernance ou pilotage



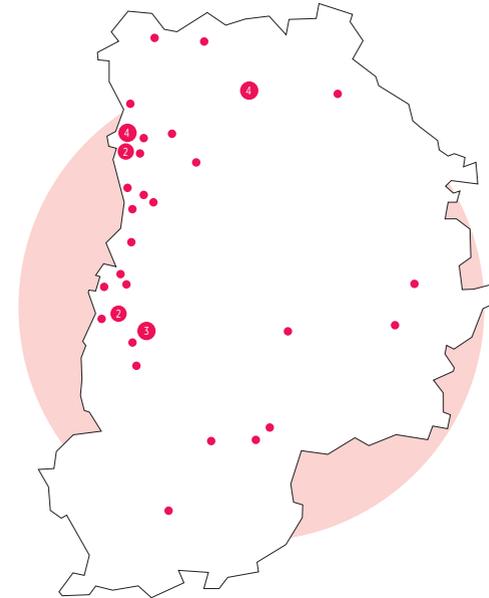
LES CENTRES SOCIAUX DE SEINE-ET-MARNE

42
CENTRES
SOCIAUX
AGRÉÉS CAF
EN 2014

39
ADHÉRENTS À
LA FÉDÉRATION
DES CENTRES
SOCIAUX

20,1M€
DE BUDGET
CUMULÉ

478 878€
EN MOYENNE
PAR CENTRE



MODES DE GESTION

8 ASSOCIATIFS
32 MUNICIPAUX
5 CCAS
4 INTERCOMMUNAUX
1 DSP

612
USAGERS
RÉGULIERS
PAR CENTRE



SALARIÉS



BÉNÉVOLES
D'ACTIVITÉS



HABITANTS
ASSOCIÉS À L'INSTANCE
DE PILOTAGE

2013

858

900

739

2014

804

964

935

LES CENTRES SOCIAUX SEINE-ET-MARNAIS TRAVAILLENT AUTOUR DES QUESTIONS SOCIALES SUIVANTES :

Accès à la culture, bien-être, accès aux soins, lutte contre l'exclusion, transport / mobilité, vieillissement et bien vieillir, emploi / insertion, logement / habitat, lutte contre l'isolement, lutte contre les discriminations, handicap, parentalité, inclusion numérique, jeunesse.



Dans 68% DES CENTRES SOCIAUX LES HABITANTS SONT CONTRIBUTEURS DANS LA RÉALISATION DU PROJET
(consultation et décision)



945H/MOIS DE BÉNÉVOLAT
en moyenne dans les instances de gouvernance des centres sociaux

42% DES CENTRES SOCIAUX
accompagnent à la scolarité au travers du Clas¹

64% DES CENTRES SOCIAUX
accompagnent à la parentalité au travers du REAAP²

79% DES SALARIÉS
occupent des emplois permanents

424 ASSOCIATIONS
sont accueillies dans les centres sociaux

60% DES BÉNÉVOLES
sont des séniors

LES PARTENAIRES DES CENTRES SOCIAUX SEINE-ET-MARNAIS SONT :

Les communes et regroupements de communes, les intercommunalités, la Caf, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'État, la MSA, les bailleurs sociaux, la Cnav, l'Ars, l'Union Européenne...



1. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

2. réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

LA PARTICIPATION – PLUS-VALUE ET SPÉCIFICITÉ DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

La participation des habitants est l'élément central de l'animation de la vie sociale. Le projet social doit formaliser les modes de participation des habitants et les modalités de gouvernance de la structure.

Voici quelques exemples illustrant ce principe incontournable :

Le groupe de suivi de Moissy Cramayel est né en 2009 dans le but de maintenir une fonction transversale d'écoute et d'analyse autour de l'adéquation réelle entre les réalisations du centre social et la volonté politique définie. Il est un espace de débat entre les élus avec transversalité des points de vue des hommes et des femmes politiques locaux. Le groupe de suivi est une entité collégiale qui se situe en pleine et entière complémentarité des différentes instances représentatives et de participation des habitants au sein même de l'équipement et en dehors.

Le groupe de suivi est le garant du projet social avec les élus qui demeurent en phase directe avec les axes et orientations définies tout au long de la durée des agréments accordés. Il se place en complémentarité des professionnels « experts » par des apports d'idée et de réflexions sur les projets du centre social et les projets mis en oeuvre.

Cette instance informelle repose sur la volonté et la dynamique de ceux qui y participent.

Nangis Lude : un centre social associatif conventionné avec la communauté de communes de la Brie Nangissienne

Suite au conventionnement du centre social avec la communauté de communes de la Brie Nangissienne, les statuts de l'association ont été retravaillés afin d'ouvrir les instances de gouvernance aux élus locaux, nommés « membres institutionnels ». Dès lors, le nombre d'administrateur a été limité. Etant une association créée à l'initiative d'habitant, il a été voté que le nombre d'habitant « membres adhérents » soit toujours supérieur d'une voix aux « membres institutionnels ». Ces derniers sont désignés par la communauté de communes pour la représenter. Leur présence au Conseil d'Administration permet d'être au plus près des aménagements et des particularités du territoire de faire un suivi régulier du projet social

Le Centre Socio-Culturel de Vaires sur Marne est sous la Direction des Affaires Sociales et familiales et, est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne depuis 2006. Le Comité d'Intérêt Collectif a été mis en place en 2013 dans le cadre du développement de la participation et de l'implication des habitants. Cette instance est à la croisée de deux autres instances participatives, les commissions thématiques ouvertes à tous les habitants (*commission accueil/ communication, famille ...*) et le comité de suivi du projet social.

Le Comité d'Intérêt Collectif regroupe les professionnels du centre et les représentants des diverses commissions thématiques élus par les adhérents. Le collectif réfléchit et travaille en transversalité sur les actions, les projets du centre et produit de possibles développements (ciblage du public prioritaire dans les orientations du projet social, proposition d'actions parrainage pour développer la connaissance du centre...). Il peut réaménager et adapter aux besoins ceux-ci. L'ensemble des travaux du Comité d'intérêt Collectif est ensuite soumis au comité de suivi qui est présidé par le maire adjoint délégué aux affaires sociales et familiales, au logement et à la santé. Le Comité de Suivi du projet social valide et/ou retravaille les propositions, au besoin soumet via son président, ses préconisations pour le projet social au Conseil Municipal.